BULLETIN D'INFORMATIONS

DES OFFICIELS DE MATCHS

N°17 du 22 décembre 2022

INFOS FEDERALES / DNA

Objet : Directives pour l'application des Règles et Révision de l'expérimentation globale sur les porteurs, en vigueur au 1er Janvier 2023.

Veuillez trouver en pièces jointes les nouvelles directives pour l'application des règles du jeu à compter du 1er janvier 2023, ainsi que la révision des règles expérimentales.

Ces modifications font suite à la récente réunion de Londres « Shape of the Game ». il est demandé aux DAL et aux responsables RF de diffuser aux intéressés. Philippe reviendra vers vous pour toute explication complémentaire

Directives sur l'applications des règles du jeu actuelles :

Temps :

- Transformation 90 secondes (déjà en fonction en championnats pros)
- But sur CPP 60 secondes (déjà en fonction en championnats pros)
- Alignement formé sans délai
- Mêlées 30 secondes pour se former
- Vigilance accrue sur les joueurs qui perdent du temps volontairement (CPF)
- Encouragement pour le Rugby d'élite (organisateur de match + diffuseur) à afficher des chronomètres. (déjà en fonction en championnats pros)

Protocole TMO (infractions claires et évidentes non traitées sur le terrain) – Limiter le passage des images non nécessaires – Prises décisions rapides sur le terrain

Porteurs d'eau 2 maximum, modification de l'expérimentation (arrêt de jeu normaux + transformations)

Antijeu :

Vous noterez également les autres précisions concernant directement le jeu. Retenir des joueurs dans les rucks. (Vigilance accrue)

Règles expérimentale globale : Porteurs d'eau

- 2 porteurs d'eau maxi (arrêt de jeu ou blessure) – Doivent rester en zone technique en dehors des interventions autorisées
- Possibilité d'intervenir après un essai (en-but ou proche de sa zonz technique pour l'équipe qui a marqué…plus de bulles au centre du terrain)
- 1 porteur d'eau ne pas être un entraîneur en chef ou un directeur du rugby
- Médecin et porteur de tee 1 seule bouteille d'eau pour le blessé ou le botteur
- Interdiction pour les porteurs d'eau ou de tee de s'approcher ou de s'adresser aux arbitres
- Seul le médecin peut s'adresser à l'arbitre si c'est en relation avec le traitement d'un joueur blessé

Aucune modification pour les Carton Rouge comme cela avait été demandé par la SANZAR.

2212 DC Law
Application Guidelines

Franck Maciello
Directeur Technique National de l'Arbitrage

Refereeing Manager

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY
Direction Sportive
3-5 rue Jean de Montaigu / 91463 Marcoussis Cedex
Tel: 0169636530/0680442076

franck.maciello@ffr.fr / www.ffr.fr / LinkedIn / Facebook / Twitter / Instagram

Objet : FDM – Cas particulier - RAPPEL

Nous avons reçu un rappel de la part du service compétitions de la FFR concernant les deux cas suivants.

- Matchs arrêtés : la case « Match arrêté » n'est pas cochée alors que les rencontres ne sont pas allées à leur terme. Plusieurs FDM sont remontées en « score validé ».

- Matchs non-joués avec déplacements des officiels : il n'y a pas de FDM à faire puisque la rencontre ne s'est pas tenue. Or certaines FDM remontent avec un score validé à 0-0 et en commentaire : match non joué.

Il semblerait que des erreurs de saisie subsistent dans le traitement de ces deux cas.

Objet : Les porteurs d'eau

FFR

Direction Technique Nationale de l'Arbitrage

Marcoussis, le 28 novembre 2022

SAISON 2022/2023

NOTE DTNA
Les porteurs d'eau

Règle 6
Nouvelles restrictions sur les porteurs d'eau et les médecins, y compris une sanction de pénalité sur le terrain
Les porteurs d'eau sont limités à deux par équipe et doivent rester dans la zone technique lorsqu'ils ne sont pas sur le terrain.
Dans le rugby d'élite, deux pauses d'eau seront introduites par mi-temps, déterminées par l'arbitre.
Les médecins peuvent se tenir de chaque côté du terrain et se déplacer.
Sanction de pénalité introduite pour les médecins/porteurs d'eau qui interfèrent avec le jeu en cours.

Objectif : réduire le nombre d'arrêts de jeu et sanctionner les mauvais comportements.

TABLEAU EXPLICATIF DES DIVERS CAS

QUAND ?	QUI ?	COMMENTAIRES
Un joueur est blessé (y compris pendant que le jeu se déroule)	2 médecins (ou 1 médecin et un kiné)	Les médecins et/ou le kiné ne peuvent porter et donner de l'eau qu'au joueur qu'ils soignent
Arrêt de jeu pour blessure	2 médecins (ou 1 médecin et 1 kiné) + 2 porteurs d'eau	Ces personnes peuvent pénétrer sur l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre à condition de ne pas interférer avec le jeu Lorsque le jeu reprend ces personnes ne doivent plus être sur le terrain

Un essai est marqué	2 porteurs d'eau	Ces personnes peuvent pénétrer sur l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre à condition de ne pas interférer avec le jeu
Pauses autorisées 2 fois par période	2 porteurs d'eau	L'accord doit être donné par le 4ème arbitre ou l'arbitre assistant
Pauses exceptionnelles pour chaleur élevée (1 par période)	2 porteurs d'eau	L'accord doit être donné par le 4ème arbitre ou l'arbitre assistant
Tentative de but (après l'indication de tenter le but)	Le porteur du tee*	Ce porteur du tee peut avoir une bouteille d'eau mais uniquement pour le botteur

*Le porteur du tee ne peut pas être un entraîneur

Ces nouvelles dispositions sont applicables à compter :

- **Du 08 décembre 2022 pour la ProD2**
- **Du 22 décembre 2022 pour le TOP 14.**

Le Directeur Technique National de l'Arbitrage

Franck MACIELLO

Objet : RAPPEL : Utilisation du CARTON BLEU

Ayant eu récemment des retours terrains sur certaines commotions n'ayant pas été traité par les officiels (toutes compétitions), je tiens à vous rappeler l'importance de l'utilisation du **CARTON BLEU** dans nos compétitions.Cette possibilité d'intervention des officiels de matches a été mise en place afin de veiller à la sécurité et l'intégrité des joueurs/joueuses.

Ci-dessous **un rappel nécessaire** :**« CARTON BLEU, lorsqu'un arbitre détecte un (des) signes(s) évident(s) de commotion cérébrale ou suspecte une commotion cérébrale,** il le signale en montrant un carton bleu. Le carton bleu a pour effet d'entraîner la sortie définitive du joueur ou de la joueuse concerné(e) de l'aire de jeu. **Le joueur ou la joueuse sera remplacé(e) dans tous les cas.** Tout officiel de match peut porter à la connaissance de l'arbitre une suspicion de commotion cérébrale. L'encadrement technique qui suspecte une commotion cérébrale peut également décider de sortir définitivement le joueur ou la joueuse concerné(e) de l'aire de jeu, **entraînant l'application du protocole de sortie »**

Je vous demande la plus grande vigilance et rigueur concernant ce point qui me semble essentiel à la bonne pratique du rugby. Nous devons **tous** être extrêmement vigilants sur ce point, comme tous les points liés à la sécurité des acteurs !

Objet : IMPORTANT - Thème JT

Cédric Marchat animera 2 réunions sur le thème des JT.
Une le vendredi 6 janvier sur Lyon et la deuxième le samedi 7 janvier sur Clermont dans la matinée.
Tous les arbitres de champ de Nationale, F1, F2, F3 et ceux que vous désignez en JT de Nationale , F1, **devront** être présents à une des 2 sessions.
Le samedi 7 se déroulera la journée dédiée à tous les ACF de la ligue à Saint Priest .

Merci de faire en sorte qu'il y ait un maximum d'arbitres présents.

INFOS LIGUES

Objet : Dématérialisation des frais des officiels de match – évaluateurs territoriaux

A la suite de plusieurs appels de votre part, nous nous permettons de vous envoyer de nouveau le courriel ci-dessous. Ainsi, les fonctions territoriales sur des rencontres fédérales apparaissent en vert lorsqu'elles sont défrayées, mais elles le sont bien à 0.
J'en profite pour vous informer que, dès lors qu'une rencontre concernée par ce type de défraiement est reportée ou annulée et que les officiels de match se sont déplacés sur le lieu du match, ils doivent éditer les fiches de frais et les envoyer à la FFR remplies avec le nombre de kilomètres et les péages.
Comme mainte fois communiquée, la prise en charge des frais des officiels de match pour toutes les compétitions fédérales à 15 est désormais dématérialisée.
Il semble nécessaire de clarifier la situation concernant les superviseurs territoriaux, coachs territoriaux et conseillers en arbitrage que vous êtes amenés à désigner sur les rencontres fédérales. Comme la prise en charge est différente selon les ligues, il nous a semblé judicieux pour cette saison de continuer à les traiter comme par le passé. En effet, le système aurait conduit à une prise en charge selon la règlementation fédérale en vigueur avec refacturation aux ligues, règlementation qui ne correspond pas forcément à celles appliquées dans vos ligues respectives.
En conséquence de quoi, pour ces trois fonctions, le montant apparaissant dans la bascule est mis à 0. Les officiels de match liés à ces trois fonctions doivent continuer à se faire défrayer de la même manière que par le passé, à savoir directement auprès de vous.

Nous insistons sur le fait que nous parlons des conseillers en arbitrage, des coachs territoriaux et des superviseurs territoriaux. Les autres fonctions sont bien dématérialisées avec une somme correspondante aux règlements financiers en vigueur.

Campagne de recrutement des nouveaux arbitres

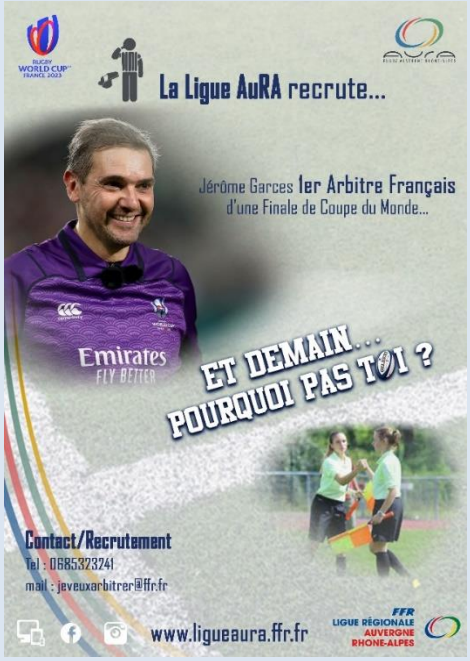

Une campagne de recrutement de nouveaux arbitres est initiée par la commission des arbitres de la ligue. Un courrier a été envoyé à chaque président de club dans lequel est reporté le bilan à mi-saison des actions conduites par cette commission.

Il est particulièrement fait état des actions de recrutement engagées, avec notamment le développement des «Ecoles de découverte de l'arbitrage», la charte de l'arbitrage et cette campagne d'affichage.

Ces affiches sont disponibles auprès de chaque responsable de zone. Elles seront remises aux arbitres lors des différentes réunions afin qu'ils les déposent dans les clubs où ils seront désignés.

Si vous souhaitez télécharger l'affiche, elle est disponible en cliquant sur le lien ci-dessous.

https://drive.google.com/file/d/1CKOEpfQ1c9VLfuJr0cUSijrDNzVi4vo9/view?usp=sharing

COMMUNICATIONS RF

Campagne de recrutement des nouveaux Représentants Fédéraux

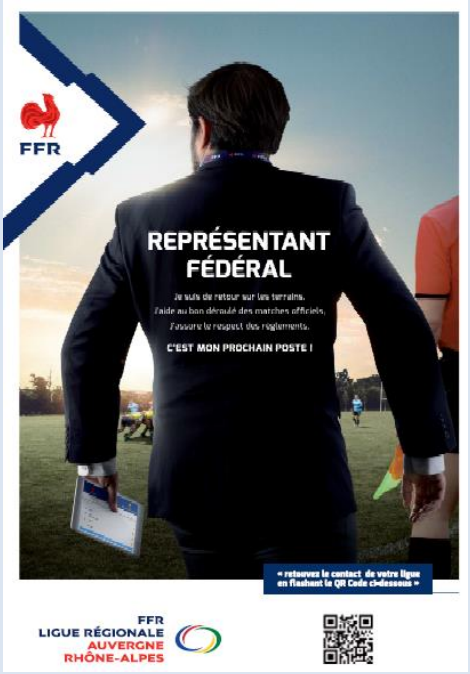

Tout comme les arbitres, la FFR a lancé une grande campagne de recrutement des Représentants Fédéraux. Une affiche a été distribuée dans chaque club lors des réunions de rentrées et est disponible en téléchargement via le lien ci-dessous
https://drive.google.com/file/d/1Q_eCPaZ8tAraIWvYxBdiN-OWHOYZZDmr/view?usp=sharing

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à utiliser le flashcode suivant

Contact : Henri Duc – tel 0607526328 – mail Henri.duc2@orange.fr

GESTION ADMINISTRATIVE DES COMPETITIONS

Depuis l'arrivée de la feuille de match dématérialisée, il n'y a plus de document à envoyer. Cependant, si vous devez utiliser des documents papiers lors de vos rencontres (Problème sur Oval-e, avec la FDMD,…) le tableau ci-dessous vous indique les structures qui gèrent les différentes compétitions avec les adresses pour envoyer ces documents.

LES CTC DE LA LIGUE AURA

DESIGNATIONS

JEUDI		jeudi 22 décembre 2022				
VENDREDI		23/12/2022				
		AUTRES DEPARTEMENTS				
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	18:45	STADE ROCHELAIS (4393A)	UNION BORDEAUX BEGLES (7187L)	Arbitre de champ	DESCOTTES	ADRIEN
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	21:00	STADE TOULOUSAIN RUGBY (5372P)	CASTRES OL (5303P)	Quatrième Arbitre	AVERSENG	CORENTIN
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	21:00	STADE TOULOUSAIN RUGBY (5372P)	CASTRES OL (5303P)	Arbitre Vidéo	LAFON	CYRIL
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	18:45	MONTPELLIER HERAULT RUGBY (5485M)	U S A PERPIGNAN (5425X)	Représentant Fédéral	KREBS	CYRIL
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	18:45	STADE ROCHELAIS (4393A)	UNION BORDEAUX BEGLES (7187L)	Arbitre Assistant 2	MALLET	THIERRY
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	21:00	STADE TOULOUSAIN RUGBY (5372P)	CASTRES OL (5303P)	Arbitre Assistant 1	RAMOS	LUC
SAMEDI		24/12/2022				
		AUTRES DEPARTEMENTS				
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	15:00	RACING CLUB DE FRANCE RUGBY (4679L)	STADE FRANCAIS PARIS (4687V)	Arbitre Vidéo	HADJ BACHIR	AKIM
1ère DIVISION PROFESSIONNELLE	15:00	RACING CLUB DE FRANCE RUGBY (4679L)	STADE FRANCAIS PARIS (4687V)	Arbitre Assistant 1	ROUSSELET	BENOIT